

PRESENTATION BUDGETAIRE

2023



Conseil Municipal 27 Mars 2023

ELEMENTS GENERAUX

- Article L 2313-1 du CGCT : présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles jointes au budget primitif.
- Budget primitif : ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année, en respectant les principes budgétaires.
- Budget primitif : 1er acte obligatoire du cycle budgétaire du 1^{er} Janvier au 31 Décembre de l'année civile.

ORIENTATIONS MUNICIPALES 2023

- Les orientations municipales:
 - Accompagnement important pour l'éducation, le sport et la culture
 - Rénovation énergétique des équipements scolaires et municipaux
 - Aménagement du centre bourg
 - Optimisation des ressources
- La volonté municipale :
 - Maîtrise des dépenses de fonctionnement en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
 - Capacité à contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
 - Mobilisation des subventions notamment auprès du Conseil Départemental, de la Région et de l'Etat.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Dépenses constituées par :

- les salaires du personnel communal,
- l'entretien et la consommation des bâtiments communaux,
- les achats de matières premières et de fournitures,
- les prestations de service effectuées,
- les subventions versées aux associations
- les intérêts des emprunts à payer.

Recettes constituées par :

- les prestations fournies à la population (location de salles, loyers, vente de concessions au cimetière)
- les impôts
- les dotations et subventions

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Compte tenu des résultats de 2022, le résultat de fonctionnement de l'année 2022 s'élève à **49 537,47 €**. Si l'on ajoute l'excédent, le résultat cumulé est de **519 403,32 €**.

FONCTIONNEMENT DEPENSES	Réalisé 2021	Réalisé 2022
011 charges à caractère général	214 056, 42 €	243 595,00 €
012 charges de personnel	385 717,98 €	479 343,49 €
014 atténuation de produits	71 773,00 €	70 202,00 €
65 autres charges de gestion courante	131 580, 60 €	103 520,39 €
66 charges financières	11 498,59 €	10 870,28 €
67 charges exceptionnelles	0	438,92 €
022 dépenses imprévues	0	0
042 opérations d'ordre entre sections	3561,00 €	40 742,47 €
Total	818 227,95€	948 712,55 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT RECETTES	Réalisé 2021	Réalisé 2022
013 Atténuations de charges	28 045,84 €	37 121,88 €
70 produits services domaine et ventes diverses	5 672,63 €	7 435,07€
73 Impôts et taxes	614 069, 00 €	665 544,00 €
74 Dotations et participations	192 680,79 e	211 575,73 €
75 Autres produits de gestion courante	35 608, 76 €	37 698,13 €
76 Produits financiers	0	0
77 Produits exceptionnels	8 937,39 €	14 748,74 €
78 Reprises provision semi- budgétaires	0	0
042 Diff/réal (+) transférées en inv.	0	24 126,47 €
Total	885 014,41 €	998 250,02 €

RESULTATS FONCTIONNEMENT

	Réalisé 2021	Réalisé 2022
Total annuel (dépenses+ recettes)	1 703 242,36 €	1 946 962,57 €
Excédent annuel	66 786,46 €	49 537,47 €
Excédent cumulé	469 865,85 €	519 403,32 €

INVESTISSEMENTS 2023

- Rénovation énergétique des bâtiments publics,
- Achat de mobilier pour l'école et pour la médiathèque
- Achat de matériel pour les services techniques
- Sécurisation de l'entrée du stade avec la pose de borne amovible.
- Aménagement de la plaine sportive

SECTION INVESTISSEMENT

Préparation de l'avenir de notre commune
Projets de la commune à court, moyen long terme
Augmentation du patrimoine de la commune

- Dépenses constituées par l'acquisition de mobilier, de matériel, d'informatique, outillage, véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux, etc.
- Recettes constituées par :
 - recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement)
 - les subventions d'investissement
 - les emprunts.

DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT DEPENSES	Réalisé 2021	Réalisé 2022
21 immobilisations corporelles	1 579,57 €	242 518,63
23 Immobilisations en cours	133 931,21 €	30 433,55 €
16 Emprunts et dettes assimilées	22 056,33 €	24 089,64 €
040 Opération d'ordre	0	24 126,47 €
TOTAL	157 567,11 €	321 168,29 €

INVESTISSEMENT RECETTES	Réalisé 2021	Réalisé 2022
13 Subventions d'investissement	86 669,81 €	32 848,94 €
10 Dotations, fonds divers et réserves	341 092,49 €	192 301,89 €
165 Dépôts et cautionnements reçus	450,00 €	1 000,00 €
040 Opération d'ordre	3 561,00 €	40 742,47 €
TOTAL	431 773,33 €	266 893,30

RESULTATS INVESTISSEMENT

	Réalisé 2021	Réalisé 2022
Total annuel (dépenses+ recettes)	589 340,41 €	588 061,59 €
Excédent /ou déficit annuel	274 206,19 €	-54 274,99 €
Excédent cumulé	277 137,61 €	222 862,62 €

COMPTE DE GESTION 2022

Lors du vote du compte administratif, le compte de gestion dressé par le Trésorier est également soumis aux élus selon l'article L 2121-31 du CGCT

Il est confectionné par le trésorier qui est chargé en cours d'année d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Maire

Le compte de gestion doit parfaitement concorder avec le compte administratif

Résultats budgétaires de l'exercice 2022 :

Investissement = - 54 274,99€

Fonctionnement = + 49 537,47€

Compte Administratif 2022

- Principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable
- Contrôle de la cohérence avec le budget primitif
- Strictement identique au compte de gestion

Taxes 2022

Taxe Foncier Bâti : 36,17%

Foncier Non Bâti : 85,44%

Taxe d'habitation : 17,44 %

Produit attendu pour 2023 : environ 720 000€

Compte Administratif 2022

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	RECETTES
948 712,55 €	998 250,02 €
	+ Excédent 2021 : 469 865,85 €
	1 468 115,87€
Excédent de fonctionnement 2022 : 519 403,32 €	

INVESTISSEMENT

DÉPENSES	RECETTES
321 168,29 €	266 893,30 €
	+ Excédent 2021 : 277 137,61 €
	544 030,91 €
Excédent d'investissement 2022 : 222 862,62 €	

**Proposition d'affectation
de l'excédent de fonctionnement
2022**



519 403,32 € en fonctionnement